

LES BOIS DE BOULOGNE ET DE VINCENNES 1 840 hectares de nature à revisiter

Au moment de la réouverture au public des bois de Boulogne et de Vincennes, et plus de 40 ans après l'édition du Paris Projet n°18 sur l'évolution des bois, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) publie un nouvel ouvrage consacré à ces deux grands espaces de nature. Ces travaux dressent leur portrait aujourd'hui et tracent des pistes pour imaginer demain des bois pour notre santé, des bois durables renforçant le patrimoine écologique du cœur du Grand Paris, des bois équipés pour plus de promenades.



Ce travail a été mené en lien avec la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris et s'est déroulé sur un an, intégrant une enquête des pratiques des usagers menée à l'été 2019 et de nombreux ateliers d'échanges.

Représentant à eux deux près du quart de la surface du Paris urbanisé, le bois de Boulogne (845 ha dont 674 d'espaces boisés classés) et le bois de Vincennes (995 ha dont 859 ha d'espaces boisés classés) sont ainsi respectivement 2,5 et 3 fois plus grands que le Central Park new-yorkais.

Ces deux bois sont fréquentés largement par des habitués (8 millions de visites évaluées par an pour le bois de Boulogne et 11 millions pour le bois de Vincennes) mais sont encore méconnus par beaucoup d'habitants. Pour certains, ils représentent des axes de circulation rapide, pour d'autres le plaisir du footing dans les allées, de la promenade et du pique-nique sous les arbres, du canotage sur les plans d'eau... Chacun des bois avec ses 150 000 arbres offre aux visiteurs un patrimoine végétal et une biodiversité très riche dans le cœur du Grand Paris.

Malgré leur superficie, les bois de Boulogne et de Vincennes sont des espaces fragmentés, à la fois par les infrastructures routières et par les concessions, espaces réservées qui les morcellent.

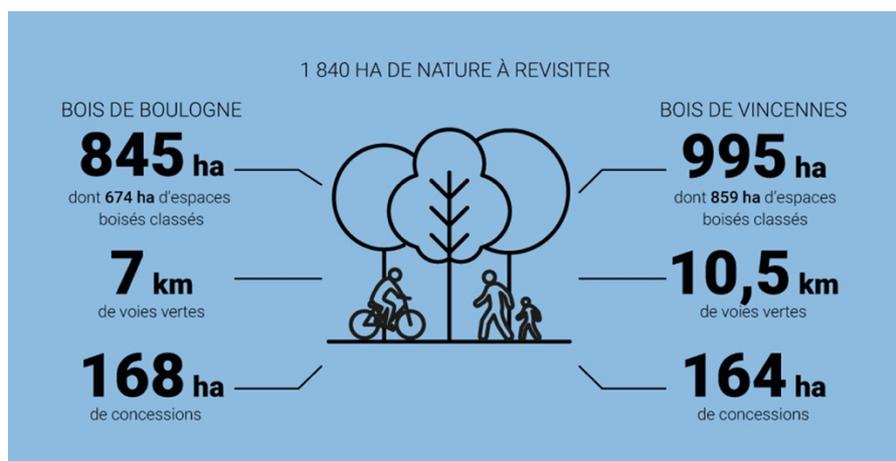
17 ans après les Chartes des bois, cet ouvrage présente un diagnostic détaillant l'ensemble de ce qui a été réalisé et esquissant des pistes d'évolutions.

Après avoir précisé la gouvernance et le mode de gestion, il est présenté, pour chacun des deux bois, un diagnostic prospectif autour de 4 thématiques :

- le paysage et l'environnement,
- l'accessibilité et les mobilités,
- la diversité et cohabitation des usages,
- et les territoires à enjeux spécifiques : les lisières et les hauts lieux.

Ce diagnostic prospectif peut constituer un socle commun et nourrir les échanges et choix à venir par la Ville de Paris, les services de l'État et les collectivités riveraines.

L'enjeu est d'atteindre un juste équilibre entre les différents usages, les activités économiques, la préservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti ainsi que le développement de la biodiversité.



Le Paris Projet est disponible [ici](#)

À propos de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme)

L'Apur est une association loi 1901 dont les principales missions sont l'étude et l'analyse des évolutions urbaines et sociétales à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il réunit autour de la Ville de Paris, de l'État et de la Métropole du Grand Paris, 27 partenaires métropolitains, territoires, syndicats techniques, établissements publics qui définissent chaque année un programme de travail qui détaille l'ensemble des études, observatoires et traitement de données mis en œuvre par l'Atelier.

www.apur.org

Contact presse : Tiphaine Gyénès, responsable de la communication : [mail](#) – 01 83 97 63 59